

Valider l'acceptation des travaux par AG avant achat

Par pvig, le 09/03/2016 à 16:49

Bonjour,

Je souhaiterai acheter une maison située dans la cour d'un immeuble.

De nombreux travaux sont a prévoir pour la rénover-> destruction ancienne habitation, construction nouvelle maison.

Je souhaiterai en plus la mettre aux normes pour pouvoir profiter du PTZ & aides associées a l'écoconstruction.

Cependant sans l'accord de la copro pour effectuer ces lourds travaux il me semble compliqué de faire les demandes de prêts.

Le serpent se mordant la queue je ne sais pas quel bout commencer, pour perdre le moins de temps et prendre le moins de risques.

Le plus simple me parait etre :

?pré étude & ébauche du projet

?prise de contact avec les divers acteurs de la copropriété,

?si non refus de leur part, démarches d'achat

?attende de l'assemblée générale et de l'acceptation de la part des copropriétaires

?réalisation des travaux

Mais de nombreux problèmes se posent:

?Je dois payer la pré étude sans savoir si les copro sont d'accord

?il faut acheter le bien sans avoir la Certitude que les copro ne vont pas se rétracter

?Peux t'on vraiment effectuer un PTZ sans l'accord formel des travaux, alors que c'est ce PTZ qui me permettrait de financer ces travaux et que la certitude de pouvoir les effectué n'est pas assurée?

Je vous remercie de votre attention.